

N° SIRET : 20006759300372	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : GEMAPI	Année 2024	Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Edition : 03/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 24/03/2025 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	40
Nombre de suffrages exprimés	47
VOTES : Contre =0	Pour =47
Abstentions =0	
Date de convocation :	18/03/2025

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Valérie SIMONET
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Valérie SIMONAT, La Présidente, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		182 521,73		98 354,18		280 875,91
Opérations de l'exercice	283 104,53	414 018,36	381 933,33	208 856,08	665 037,86	622 874,44
TOTAUX	283 104,53	596 540,09	381 933,33	307 210,26	665 037,86	903 750,35
Résultats de clôture		313 435,56	74 723,07			238 712,49
Restes à réaliser			17 531,00	85 380,61	17 531,00	85 380,61
TOTAUX CUMULES	283 104,53	596 540,09	399 464,33	392 590,87	682 568,86	989 130,96
RESULTATS DEFINITIFS		313 435,56	6 873,46			306 562,10

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

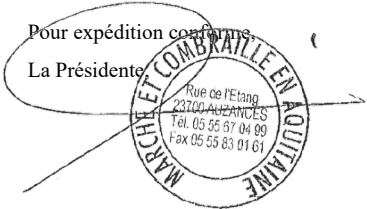
Présents : MM. BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, DECHAMPS suppléante JOULOT, ECHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMÉNIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à GALINDO, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, COTENTIN à MAZET, PAYARD J à SIMON, VENTENAT à DESGRANGES, GUYONNET à BREUIL.

Excusés : SIMONET V, DESCLOUX, BOUCHET, SCHMIDT, WELZER.

Absents : BIGOURET, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET, LARGE, GLOMOT.

Cachet :



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20250324-2025-057-BF
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025